

Rapport de jury

Concours: CAPES réservé

Section: Sciences économiques et sociales

Session 2016

Rapport de jury présenté par :

Marc MONTOUSSE Président du jury



Rapport de jury

Introduction

La session 2016 du concours réservé de Sciences économiques et sociales est la quatrième session de ce concours. Le nombre de postes offerts est de 20 pour le CAPES, comme en 2015 (25 en 2014, 20 en 2013) et de 8 pour le CAER (6 en 2015, 3 en 2014, 6 en 2013).

48 candidats se sont inscrits au CAPES (46 en 2015, 88 en 2014, 155 en 2013) et 20 au CAER (32 en 2015, 33 en 2014, 76 en 2013), mais sur ces 68 inscriptions (78 en 2015, 121 en 2014, 231 en 2013), seulement 25 dossiers répondant aux critères ont été reçus (15 pour le CAPES et 10 pour le CAER). Le nombre d'inscrits et de dossiers recevables est donc en baisse (27 dossiers recevables en 2015 dont 11 pour le CAPES et 16 pour le CAER, 42 dossiers recevables en 2014 dont 31 pour le CAPES et 11 pour le CAER, 114 dossiers recevables en 2013 dont 75 pour le CAPES et 39 pour le CAER). Ces dossiers étant, comme les sessions précédentes, de bon niveau (rappelons qu'ils ne sont pas notés), 22 candidats ont été déclarés admissibles (13 au CAPES et 9 au CAER). Le nombre d'admissibles diminue donc très légèrement par rapport à la session précédente (23 admissibles en 2015 dont 10 au CAPES et 13 au CAER, 35 admissibles en 2014 dont 27 au CAPES et 8 au CAER, 57 admissibles en 2013 dont 44 au CAPES et 13 au CAER).

Sur les 22 candidats admissibles, 21 candidats (12 au CAPES et 9 au CAER) se sont présentés à l'oral. Les prestations ayant été globalement satisfaisantes, 15 postes ont été pourvus (9 au CAPES et 6 au CAER). Pour rappel, en 2015, 12 postes (plus 1 en liste complémentaire) avaient été pourvus (6 au CAPES et 6 plus un au CAER), en 2014, 20 postes avaient été pourvus (17 au CAPES et 3 au CAER) et en 2013, 26 postes (20 au CAPES et 6 au CAER). Les barres d'admission du CAPES et du CAER sont identiques : 10/20. Pour rappel, en 2015, la barre d'admission du CAPES était de 10/20 (09/20 en 2014 et 11/20 en 2013) et celle du CAER était de 15/20 (14/20 en 2014 et 10/20 en 2013).

Bilan CAPES réservé 2016

	Inscrits	Dossier reçus et répondant aux critères	Admissibles	Présents	Nbre de postes	Reçus
CAPES	48	15	13	12	20	9
CAER	20	10	9	9	8	6
Total	68	25	22	21	28	15

Le jury attache beaucoup d'importance, tant pour le dossier qu'à l'oral, à la bonne maîtrise des concepts et notions de base dans les divers champs disciplinaires constitutifs des SES, à la clarté d'expression et à la capacité à distinguer l'essentiel de l'accessoire. Nous conseillons aux candidats d'utiliser, dans le cadre de leur préparation au concours, les « ressources pour les SES » qu'ils trouveront sur le site Eduscol du ministère de l'Education nationale.

J'adresse mes félicitations les plus sincères aux lauréats du concours 2016 et tiens à remercier vivement l'ensemble des membres du jury, le proviseur et le personnel du lycée Saint Exupéry de Marseille qui ont accueilli les oraux avec beaucoup de disponibilité, ainsi que la gestionnaire du concours, madame Priscilla Plateaux pour ses compétences et son efficacité.

Marc MONTOUSSÉ

Inspecteur général de l'Education nationale

Président du jury



Rapport de jury

1 / EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Les attentes du jury et les caractéristiques générales des dossiers RAEP des candidats ne présentent pas de différences significatives par rapport à ce qui a pu être observé lors des trois sessions précédentes. Les remarques contenues dans les rapports de jury 2013, 2014 et 2015 conservent donc toute leur actualité et sont en partie reprises dans le présent rapport.

Le dossier de RAEP comporte deux parties.

→ Première partie du dossier

La première partie du dossier permet au jury d'évaluer :

- ce qu'ont apporté la formation initiale et le parcours professionnel du candidat au regard des exigences du métier d'enseignant et plus spécifiquement de la fonction de professeur de Sciences économiques et sociales ;
- la capacité du candidat à mener une analyse réflexive sur son parcours professionnel.

Dans cette première partie de l'épreuve, " le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes ".

Le jury a tout d'abord été très sensible au soin apporté à la rédaction des dossiers. Si les candidats ont très majoritairement respecté les consignes de présentation formelle des dossiers, traduisant ainsi un travail et un investissement conséquents, il n'en demeure pas moins que quelques dossiers comportent encore des fautes d'orthographe, des erreurs de grammaire, des lacunes syntaxiques, dénotant incontestablement un manque d'engagement dans la préparation du concours et un certain détachement par rapport à ses enjeux. Cela n'est pas admissible.

Sur le fond, le jury a valorisé la dimension analytique de la présentation du parcours professionnel du candidat et plus précisément la mise en relation des différentes expériences professionnelles et les compétences attendues d'un enseignant. Il est important de rappeler que cette première partie du RAEP ne se limite pas à une présentation exhaustive des postes et fonctions occupés par le candidat. Elle revêt une double dimension :

- une dimension analytique tout d'abord, consistant à croiser les apports de l'expérience professionnelle et les différentes missions confiées aux enseignants ;
- une dimension prospective où le candidat est invité à se projeter, au regard de son expérience, dans son métier de professeur de Sciences économiques et sociales en déclinant ses choix et ses motivations.

Certains dossiers ne sont pas suffisamment clairs pour que le jury puisse savoir quelle est l'expérience exacte du candidat en matière d'enseignement.



Rapport de jury

Le jury recommande aux candidats de penser à préciser les diplômes qu'ils ont obtenus, d'être clairs, précis et explicites sur leurs expériences d'enseignement (quelles classes? quand exactement?), et de ne pas oublier de mettre en évidence certaines expériences professionnelles (organisation de voyages scolaires, participation à des instances administratives, correction du baccalauréat...) et la façon dont ils accompagnent les élèves dans leurs choix d'orientation.

→ Seconde partie du dossier

La seconde partie de l'épreuve permet d'évaluer :

- la capacité à rendre compte de la conception et de la mise en œuvre d'une séquence d'enseignement pour un niveau de classe donné, en justifiant la pertinence des choix didactiques et pédagogiques opérés, tout en adoptant une démarche critique;
- la capacité pour les candidats n'ayant jamais enseigné, ayant enseigné dans une autre discipline ou dans un autre niveau que celui de l'enseignement secondaire, à se projeter dans le métier de professeur de Sciences économiques et sociales.

Dans cette seconde partie de l'épreuve, "le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter".

Il s'agit de présenter une séance ou une séquence de cours. Après avoir adopté une problématique et fixé des objectifs en termes de savoirs et de savoir-faire, les candidats sont invités à exposer et à expliciter leurs choix de contenu, de démarche, d'exploitation des documents (qui doivent être présents dans le dossier), de mise en œuvre de supports pédagogiques et de modalités d'évaluation ne se limitant pas à une simple approche descriptive, mais en privilégiant la dimension analytique.

La présentation de la séquence donne parfois davantage lieu à une dissertation qu'à la présentation d'une démarche pédagogique et didactique. Il est indispensable de mettre en évidence la diversité des activités avec les élèves et les raisons du choix des documents. Les prérequis doivent être présentés, les notions fondamentales définies et les mécanismes explicités avec rigueur.

→ Points forts et points faibles des dossiers RAEP

Points forts :

- présentation soignée et format réglementaire respecté ;
- parcours professionnel bien exposé, déclinant de façon intéressante les motivations du candidat à devenir professeur de Sciences économiques et sociales et se traduisant par une

© www.devenirenseignant.gouv.fr



Rapport de jury

mise en relation pertinente entre le parcours réalisé et le métier d'enseignant auquel il se destine :

- justification pertinente des choix didactiques et pédagogiques ;
- objectifs en termes de savoirs et de savoir-faire conformes aux attentes des programmes officiels;
- connaissances scientifiques maîtrisées et réelles aptitudes à la transposition didactique ;
- qualité et rigueur des contenus avec notamment la mobilisation de graphiques pertinents permettant d'illustrer les raisonnements ;
- capacité à évaluer les élèves, de façon formative et sommative, traduisant le souci de vérifier la réalisation des objectifs d'apprentissage énoncés ;
- annexes bibliographiques diversifiées, mobilisables à la fois par les élèves et par le professeur.

• Points faibles :

- orthographe et syntaxe défaillantes ainsi qu'un manque de clarté dans l'expression ;
- absence de structuration entraînant une présentation descriptive de type répertoire de documents sans contenu ni synthèse ;
- discours d'ordre général sur le choix d'une démarche pédagogique sans précision de la manière précise dont le candidat procède pour que les élèves s'approprient un concept, un mécanisme;
- documents non adaptés au niveau des élèves concernés ;
- documents avec des sources imprécises ;
- présentation trop abstraite des notions et mécanismes évoqués, révélatrice de lacunes sur les fondamentaux et de connaissances scientifiques non maîtrisées ;
- séquences ne respectant pas les notions et les indications complémentaires traduisant ainsi une méconnaissance des programmes ;
- séquences exclusivement descriptives ne permettant pas d'appréhender ni d'évaluer les dimensions didactique et pédagogique ;
- annexes bibliographiques non exploitables, articles trop théoriques, références journalistiques partisanes...
- reprises de séquences entières de manuels traduisant un réel manque d'investissement personnel dans l'élaboration du dossier.



Rapport de jury

2/ EPREUVE D'ADMISSION

Les attentes du jury et les caractéristiques des prestations des différents candidats ne présentent pas de différences significatives par rapport à ce qui a pu être observé lors des trois sessions précédentes. Les remarques contenues dans les rapports de jury 2013, 2014 et 2015 conservent donc toute leur actualité et sont en partie reprises dans le présent rapport.

L'épreuve d'admission est une épreuve d'entretien avec le jury qui se déroule en deux temps. La durée de préparation est de trente minutes et la durée totale de l'épreuve de soixante minutes maximum.

Les 12 candidats du CAPES qui ont passé l'épreuve l'ont plutôt bien réussie puisqu'ils ont obtenu une moyenne de 10,75/20 (contre10,11/20 en 2015, 11/20 en 2014 et 10,5/20 en 2013), les notes s'échelonnant de 6/20 à 15/20. Les 9 candidats du CAER qui ont passé l'épreuve l'ont globalement bien réussie, mais moins bien que lors des deux sessions précédentes, puisqu'ils ont obtenu une moyenne de 11,22/20 (contre 13,25/20 en 2015, 12,71/20 en 2014 et 11,2/20 en 2013), les notes s'échelonnant de 6/20 à 16/20.

→ Première partie de l'épreuve d'admission

La première partie de l'épreuve consiste en une présentation par le candidat de son dossier RAEP durant dix minutes maximum. Le candidat n'est pas autorisé à consulter son dossier durant son temps de préparation.

L'exposé du candidat est suivi d'un échange avec le jury de vingt minutes maximum ayant pour objectif de permettre au candidat d'approfondir certains éléments contenus dans son dossier et de les mettre en perspective. Les premières questions portent sur la première partie du RAEP, les suivantes sur la seconde partie du RAEP.

Cette partie de l'épreuve a été légèrement moins bien réussie que la seconde : les 12 candidats du CAPES ont obtenu une moyenne de 5,16/10 (contre 5,33/10 en 2015, 5,61/10 en 2014 et 5,65/10 en 2013), les notes s'échelonnant de 3 à 8 et les 9 candidats du CAER, une moyenne de 5,44/10 (contre 6,66/10 en 2015, 6,71/10 en 2014 et 5,95/10 en 2013), les notes s'échelonnant aussi de 3 à 8.

Il est important de souligner que l'exposé doit porter sur les deux parties du RAEP. Il s'agit de présenter son parcours professionnel puis d'exposer la séquence choisie.

La gestion du temps s'améliore session après session mais certains candidats ont fait un exposé d'une durée nettement inférieure à 10 minutes. Les candidats consacrent parfois très peu de temps à la description de leur parcours, ne rappelant ni leur formation initiale, ni même leurs motivations pour l'enseignement et entament d'emblée le commentaire de leur séquence pédagogique alors qu'il



Rapport de jury

est attendu d'eux qu'ils sachent clairement mettre en relation leur parcours et les enseignements dispensés en Sciences économiques et sociales. Parfois au contraire, le jury a pu constater un grand déséquilibre en faveur de la présentation de l'expérience professionnelle, au détriment de l'exposition de la séquence pédagogique, écourtée.

Le jury conseille aux candidats une présentation équilibrée des deux parties du RAEP (environ deux fois 5 minutes).

Il est nécessaire que les candidats connaissent parfaitement la séquence qu'ils ont présentée dans leur RAEP et en maîtrisent les contenus. Si les prestations ont été globalement satisfaisantes, certains candidats ne se souvenaient plus des documents utilisés ou étaient incapables de définir certains mécanismes de base du thème présenté.

Le jury conseille aux candidats de :

- ne pas oublier de présenter les deux parties du dossier et de veiller à un certain équilibre entre les deux présentations ;
- penser à préparer cette partie de l'épreuve en amont puisque le dossier RAEP n'est pas disponible le jour de l'oral ; le candidat peut ainsi disposer de la totalité de sa demi-heure de préparation pour travailler le sujet de la seconde partie de l'oral ;
- être attentif à la gestion du temps : prévoir une présentation de près de dix minutes ;
- s'entraîner à présenter son RAEP sans note et sans support ;
- savoir utiliser de façon pertinente le tableau pour faire un plan, clarifier ses propos, noter le nom des auteurs cités, présenter des graphiques ;
- bien connaître les programmes d'enseignement ;
- maîtriser parfaitement les concepts et mécanismes de la séquence présentée dans leur RAEP;
- bien structurer le propos et ne pas oublier de préciser les objectifs en termes de savoir et de savoir-faire de la séquence ;
- répondre clairement et précisément aux questions du jury.

→ Seconde partie de l'épreuve d'admission

La seconde partie de l'oral comporte un exposé, de dix minutes maximum, à partir d'un sujet qui a été choisi par le jury en fonction de l'expérience professionnelle du candidat, décrite dans son dossier RAEP. Il est demandé au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation qu'il a déjà dispensé. Le candidat élabore son exposé durant ses trente minutes de préparation. L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury, de vingt minutes maximum, portant d'abord sur le contenu de l'exposé puis s'élargissant à l'autre dominante disciplinaire (sociologie/science politique quand le sujet est à dominante économie et économie quand le sujet est à dominante sociologie/science politique) ainsi que sur les conditions effectives d'exercice du métier.

Cette partie de l'épreuve a été particulièrement bien réussie, puisque les 12 candidats du CAPES ont obtenu une moyenne de 5,58/20 (contre 4,78/10 en 2015, 5,39/10 en 2014 et 5/10 en 2013), les



Rapport de jury

notes s'échelonnant de 3 à 8 et les 9 candidats du CAER, une moyenne de 5,78/10 (contre 6,58/10 en 2015, 6/10 en 2014 et 5,25/10 en 2013), les notes s'échelonnant aussi de 3 à 8.

Sujets de cette session:

- Ocument avez-vous traité « les facteurs susceptibles d'expliquer le déplacement des courbes d'offre et de demande » en classe de seconde ?
- Comment avez-vous traité « L'évolution du rôle des instances d'intégration dans les sociétés contemporaines » en classe de terminale ?
- O Comment avez-vous traité « La notion de justice sociale ? » en classe de terminale ?
- O Comment avez-vous traité « On montrera que les réseaux sociaux constituent une forme spécifique de coordination entre les acteurs et de sociabilité » en classe de première ?
- O Comment avez-vous traité « Quels sont les processus qui conduisent à la déviance ? » en classe de première ?
- O Comment avez-vous traité « On s'interrogera sur l'évolution des formes du contrôle social dans les sociétés modernes et sur leurs effets » en classe de première ?
- O Comment avez-vous traité « Comment se forment les prix sur un marché ? » en classe de seconde
- Comment avez-vous traité « Les différents déterminants de la mobilité sociale » en classe de terminale ?
- Ocomment avez-vous traité « Quels sont les processus qui conduisent à la déviance ? » en classe de première ?
- Ocomment avez-vous traité « Comment mesurer le niveau de la délinquance ? » en classe de première ?

Les candidats ont généralement bien géré leur temps d'exposé.

Dans l'ensemble, les candidats maîtrisent bien le contenu des programmes (notions et indications complémentaires), toutefois cette partie de l'épreuve révèle tout particulièrement des défaillances dans les connaissances scientifiques mais aussi le blocage de certains candidats face à des calculs simples. Au-delà de quelques lacunes inacceptables, le niveau scientifique moyen des candidats est tout à fait convenable.



Rapport de jury

Le jury attend que les séquences présentées soient problématisées, structurées et replacées dans la progression générale indiquée dans les programmes, ce qui n'est pas toujours le cas.

Les candidats doivent :

- maîtriser les savoirs et savoir-faire contenus dans les programmes ; il n'est pas admissible que les contenus qui doivent être acquis par les élèves ne soient pas maîtrisés par les candidats :
- être capable de définir avec rigueur les notions essentielles ;
- connaître les programmes d'enseignement ;
- définir rigoureusement les notions et concepts abordés ;
- problématiser leur exposé et adopter une structure cohérente et équilibrée ;
- replacer la séquence dans une progression d'ensemble mais ne traiter que la partie du programme qui leur est demandée ;
- utiliser le tableau.